



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Sur convocation du 30 juin 2021, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le 12 juillet 2021, sous la présidence de M. Yves GUILLOTTE, Maire.

Présents : Yves GUILLOTTE, Christian BOCQUET, Norbert CHIODINI, Gilbert LIENARD, Brigitte BARRET, Michel SOCQUET-CLERC, Isabelle JOYE, Guy PHILIPPE, Sylvie AUROY.

Pouvoirs : Christiane MICHEL à Gilbert LIENARD, Jacqueline CECCON à Brigitte BARRET, Marlène CHAFFARD à Christian BOCQUET

Excusés : Jacqueline PECORARO, Jean BARDET, Olivier COUET, Valérie STEFANUTTI, Stéphane GREVE, Aurore MOSSIERE.

Secrétaire de séance : Guy PHILIPPE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

La lecture du compte rendu de la séance précédente n'ayant soulevé aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **I. Travaux de voirie 2021** (DCM n° 21/27)

M. Christian BOCQUET, maire-adjoint chargé de la voirie, informe les membres du Conseil Municipal des travaux de voirie à réaliser pour 2021. Le programme est estimé comme suit :

- Route de Combes,
- Route du Stade,
- Route de Rosière,
- Route de Charave,
- Route d'Arthaz,
- Chemin des Ecureuils,
- Route des Parents,
- Chemin d'Avat,
- Chemin des Raisses,
- Route de Véry,
- Chemin de Farage,
- Chemin des Moraines,
- Route du Chef-Lieu,
- Reprise des accotements et des nids de poules.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les devis avec les entreprises retenues pour un montant maximum de 50 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à signer le marché avec les entreprises retenues pour un montant maximum de 50 000 € HT
- DEMANDE au maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental

### **II. Aménagement de voirie sur la RD 3**(DCM 21/28)

M. le Maire précise aux membres du conseil municipal que plusieurs habitants de Choisy lui ont demandé de limiter la vitesse sur plusieurs portions de voirie afin de les sécuriser.

Après avis des services du Conseil Départemental, Monsieur le Maire présente les travaux de sécurisation envisagés sur la RD 3, à savoir, la mise en place de plateaux :

- au niveau du stade de Menulles (incluant les arrêts de bus et une traversée piétonne, soit une longueur d'environ 25 mètres)

- au droit du carrefour avec la route de Combes

Le montant des travaux est estimé à 36 000 € HT.

Il est proposé au conseil municipal

- d'accepter les travaux présentés ci-dessus;

- de demander au maire de solliciter les subventions nécessaires auprès des partenaires institutionnels;

- d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 10 voix pour et 2 contre,

- ACCEPTE les travaux présentés ci-dessus,

- AUTORISE le maire à signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération,

- DEMANDE au maire de solliciter les subventions auprès des partenaires institutionnels

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

### **III. Travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public de Véry – SEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL (DCM 21/29)**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité adopte cette proposition M. Yves GUILLOTTE, Maire, présente au conseil municipal les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public de Véry.

Les devis des travaux et fournitures s'élèvent à :

#### Mise en souterrain du réseau électrique

- Montant HT des Travaux ..... 153 279.29 €

- Montant HT des fournitures..... 49 874.52 €

+ maîtrise d'œuvre (3 %)..... 6 094.61 €

Montant total HT ..... 209 248.43 €

TVA 20 % ..... 41 849.69 €

**MONTANT TOTAL TTC..... 251 098.11 €**

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au taux de 75 % sur le montant Hors Taxes, soit 156 936.32 €.

La dépense HT pour la commune sera de **52 312.11 €**

#### Mise en souterrain du réseau de télécommunication

- Montant HT des Travaux ..... 49 066.39 €

- Montant HT des fournitures..... 681 80 €

+ maîtrise d'œuvre (3 %)..... 1 492.45 €

Total HT des travaux..... 51 240.64 €

TVA 20 % ..... 10 248.13 €

**MONTANT TOTAL TTC..... 61 488.77 €**

Ces travaux ne peuvent être subventionnés.

#### Eclairage public

- Montant HT des Travaux ..... 13 850.12 €

- Montant HT des fournitures ..... 2 920,04 €

+ maîtrise d'œuvre (3 %)..... 503,10 €

Total HT des travaux..... 17 273.26 €

TVA 20 % ..... 3 454,65 €

**MONTANT TOTAL TTC..... 20 727.91 €**

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel au taux de **30 %** sur le montant HT, soit 5 181.98 €

La dépense HT pour la commune sera de 12 091.28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les travaux présentés ci-dessus ;

- DECIDE de demander au maire de solliciter les subventions auprès du SIESS ;

- DECIDE d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;

- DECIDE de prévoir les crédits nécessaires.

### **IV. Travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public de Rossy – SEML ENERGIE ET SERVICES DE SEYSSSEL (DCM 21/30)**

M. Yves GUILLOTTE, Maire, présente au conseil municipal les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications et éclairage public de Rossy.

Les devis des travaux et fournitures s'élèvent à :

Mise en souterrain du réseau électrique

- Montant HT des Travaux .....	130 000.65 €
- Montant HT des fournitures.....	30 680.48 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....	4 820.43 €
Montant total HT .....	165 501.57 €
TVA 20 % .....	33 100.31 €
<b>MONTANT TOTAL TTC.....</b>	<b>198 601.88 €</b>

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel, au taux de 55 % sur le montant Hors Taxes, soit 91 025.86 €.

La dépense HT pour la commune sera de **74 475.70 €**

Mise en souterrain du réseau de télécommunication

- Montant HT des Travaux .....	40 494.17 €
- Montant HT des fournitures.....	0.00 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....	1 214.83 €
Total HT des travaux.....	41 709.00 €
TVA 20 % .....	8 341.80 €
<b>MONTANT TOTAL TTC.....</b>	<b>50 050.79 €</b>

Ces travaux ne peuvent être subventionnés.

Eclairage public

- Montant HT des Travaux .....	29 711.52 €
- Montant HT des fournitures .....	11 154,14 €
+ maîtrise d'œuvre (3 %).....	1 225,97 €
Total HT des travaux.....	42 091.63 €
TVA 20 % .....	8 418,33 €
<b>MONTANT TOTAL TTC.....</b>	<b>50 509.96 €</b>

Ces travaux pourront être subventionnés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de Services de Seyssel au taux de **30 %** sur le montant HT, soit 9 928.62 €

La dépense HT pour la commune sera de 32 163.01 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'accepter les travaux présentés ci-dessus ;
- DECIDE de demander au maire de solliciter les subventions auprès du SIESS ;
- DECIDE d'autoriser le maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération ;
- DECIDE de prévoir les crédits nécessaires.

**V. Réalisation d'un emprunt pour les travaux de l'Auberge Communale (DCM 21/31)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que :

Vu la délibération n° 2016-54 du 27 octobre 2016 portant approbation du projet « Auberge communale et locaux d'activités »,

Vu la délibération n° 2016-70 du 19 décembre 2016 portant approbation de la réalisation d'un emprunt pour la réalisation dudit projet,

Vu la délibération n°2017-01 du 26 janvier 2017 portant approbation du choix de l'architecte et signature du marché de maîtrise d'œuvre,

Vu la délibération n° 2017-17 du 15 juin 2017 portant approbation du choix du projet architectural,

Vu le projet présenté chiffré le cabinet d'architecte,

Vu la délibération n° 2017-51 du 16 novembre 2017 portant approbation de la réalisation d'un emprunt pour l'aménagement de l'auberge communale

Vu la délibération n° 21-15 du 7 avril adoptant le budget primitif 2021 de l'auberge communale

Considérant qu'il est nécessaire de prendre en compte les modifications architecturales retenues ayant une incidence financière, notamment la création d'une boulangerie

Au regard de la proposition de financement présentée par l'établissement bancaire précédemment retenu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de retenir l'offre d'un prêt du Crédit Agricole des Savoie d'un montant de 200 000,00 € (deux cent mille Euros et zéro cent) dont le remboursement s'effectuera trimestriellement en 15 années, à partir d'octobre 2021 au taux de 0.80 % à amortissement constant. Le déblocage des fonds devra intervenir avant le 1<sup>er</sup> août 2021,
- PREND l'engagement toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les contributions directes nécessaires pour assurer le paiement desdites créances,
- DONNE son accord pour que soit réglé sans mandatement préalable, par l'intermédiaire des services du Trésor, le montant des échéances du prêt dont les caractéristiques sont indiquées ci-dessus,

- CONFERE, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

#### **VI. Divers**

- Yves GUILLOTTE informe les membres du conseil qu'il est en contact avec un preneur pour les chambres d'hôtes
- Isabelle JOYE explique que des voitures se garent sur les Points d'Apports Volontaires (au Chef-Lieu et aux Mégevands) ce qui empêche le dépôt des ordures : demander au responsable du service déchets de la CCFU de prévoir l'installation de panneaux d'interdiction de stationner
- Suite au nombre important de nouveaux inscrits et en attendant l'extension de l'école, un bâtiment modulaire sera mis en place pour la rentrée scolaire 2021.
- Présentation du projet de construction de 35 logements au Chef-Lieu
- Question sur la maison en travaux à Rossy : monsieur le maire va contacter le service urbanisme

Fin de la séance : 20h50